

Insee Analyses

Guyane



N° 45

Mars 2020

Antilles-Guyane

Les entreprises guyanaises génèrent 1,2 milliard d'euros de richesse en 2017

En 2017, la valeur ajoutée dégagée par les entreprises marchandes guyanaises atteint 1,2 milliard d'euros, pour un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros. En dépit du mouvement social de mars-avril, le secteur commercial reste bien orienté, avec une valeur ajoutée stable par rapport à 2016. Il contribue pour un quart à la richesse totale générée dans la région. L'investissement, largement porté par les activités immobilières, s'élève à 342 millions d'euros.

Ali Benhaddouche (Insee)

En 2017, les entreprises guyanaises dégagent une valeur ajoutée de 1,2 milliards d'euros (0,14 % de la valeur ajoutée des entreprises françaises) pour un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros (0,2 % du niveau national) (*figure 1*). La valeur ajoutée des entreprises couvre 38 % de la richesse totale produite en Guyane, soit autant que les administrations et deux fois plus que les ménages. Le commerce contribue largement à ce résultat, avec près d'un quart de la richesse créée (24 %), suivi des activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien aux entreprises (19 %). Les secteurs de l'industrie et de la construction contribuent à hauteur de 15 % pour chacun d'eux.

Un investissement porté principalement par les activités immobilières

En 2017, l'investissement corporel brut hors apports des entreprises des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles s'élève à 310 millions d'euros. Il est en retrait de 12 % par rapport à 2016. Le secteur des activités immobilières est de loin celui qui investit le plus : 228 millions d'euros dans la construction

1 Le commerce : un quart de la richesse créée par les entreprises en Guyane

Résultats des entreprises en Guyane, 2017 (en milliers d'euros)

Secteur d'activité	Nombre d'unités	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Structure de la VA (%)	Excédent brut d'exploitation
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	889	609 092	193 026	15,5	41 954
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de tabac	163	72 249	22 001	1,8	5 707
Industrie chimique	18	87 359	33 963	2,7	15 026
Construction	1 335	711 265	188 596	15,1	47 236
Commerce de transports, hébergement et restauration	2 805	2 378 472	481 990	38,7	154 748
Commerce :	1 782	1 950 670	304 313	24,4	114 038
dont : Commerce de gros*	304	663 171	96 477	7,7	37 794
Commerce de détail*	1 230	1 008 449	151 687	12,2	56 325
Transports et entreposage	414	276 900	117 038	9,4	26 080
Hébergement et restauration	609	150 902	60 639	4,9	14 630
Information et communication	167	70 812	24 190	1,9	10 661
Activités immobilières	386	165 423	105 200	8,4	71 108
Activités scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien	1 634	425 248	240 357	19,3	72 284
dont : services administratifs et de soutien	910	252 947	146 928	11,8	32 618
Autres activités de services	320	33 392	12 654	1,0	3 887
Ensemble	7 536	4 393 705	1 246 013	100,0	401 879

* Hors automobiles et motocycles.

Source : Insee, Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) 2017, (données individuelles).

d'immeubles à appartements, d'immeubles de bureaux et d'entrepôts pour la location et l'exploitation. En particulier, la Société immobilière de la Guyane (SIGUY) porte la majorité des investissements du secteur des activités immobilières (62 %). Elle est le premier bailleur social de Guyane avec un peu plus de 8 000 logements en exploitation en 2017, soit la moitié du parc social total. Ces investissements ont pour objectif de mieux répondre à une demande croissante en logements sociaux, conséquence de la forte augmentation de la population guyanaise.

Les secteurs des transports et des industries extractives ont également investi mais à des niveaux plus faibles, environ 15 millions d'euros pour chacun de ces secteurs. En particulier, dans les transports maritimes, l'entreprise De Boer Remorquage a fait l'acquisition d'un remorqueur. Cette dernière assure, entre autres, le dragage constant des chenaux d'accès aux ports.

Par ailleurs, dans le secteur aurifère, l'entreprise Auplata a engagé des travaux de construction de l'usine d'extraction d'or par cyanuration du site minier de Dieu Merci sur la commune de Saint-Élie.

Investissement et création de richesse concentrés sur peu d'entreprises

L'investissement se concentre sur peu d'entreprises en Guyane: les 5 % d'entreprises qui investissent le plus représentent 93 % de l'investissement total (figure 2). Près des deux tiers des entreprises guyanaises n'ont, quant à elles, réalisé aucun investissement en 2017.

Aussi, 5 % des entreprises du secteur marchand (hors micro entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal), concentrent une grande partie de la création de richesse. Ainsi, elles réalisent 56 % de la valeur ajoutée. À l'opposé, la moitié des entreprises ne dégagent que très peu de valeur ajoutée (4 %). L'économie guyanaise est cependant moins concentrée qu'au niveau national où 5 % des entreprises réalisent 81 % de la valeur ajoutée.

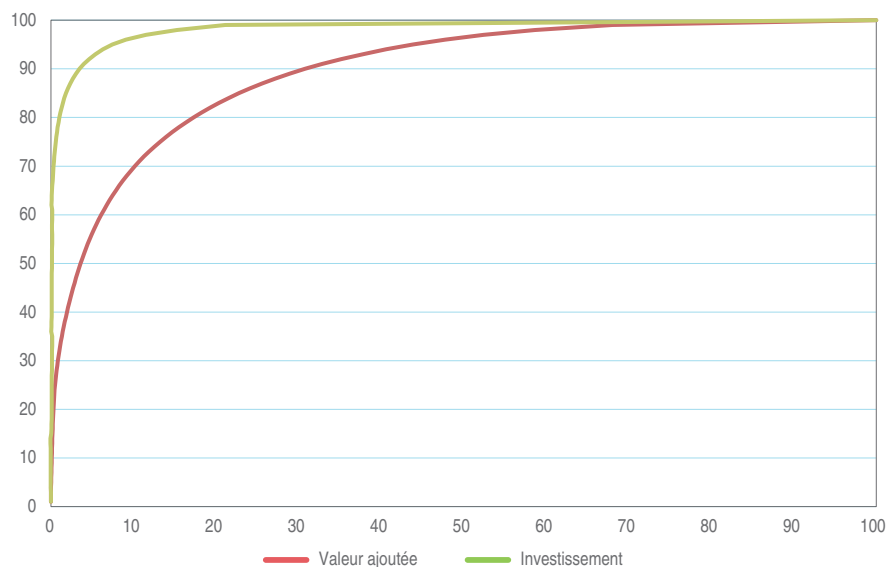
Un taux de valeur ajoutée faible dans le commerce

Le taux de valeur ajoutée dans le commerce est faible (15,6 % du chiffre d'affaires) en Guyane comme en France (15 %) (figure 3). Les entreprises du commerce achètent en effet des produits destinés à la revente, sans transformation majeure.

Les commerces guyanais doivent faire face à des surcoûts. L'éloignement géographique de la Guyane implique notamment une gestion adaptée des stocks mais a également un impact sur le coût des achats de marchandises importées. Cet impact se traduit par des coûts supplémentaires et inévitables, constitués de frais d'approche comme le transport maritime, l'octroi de mer, des taxes diverses. Malgré cela, le poids des consommations intermé-

2 La valeur ajoutée et l'investissement se concentrent sur peu d'entreprises

Part cumulée des entreprises (en %)

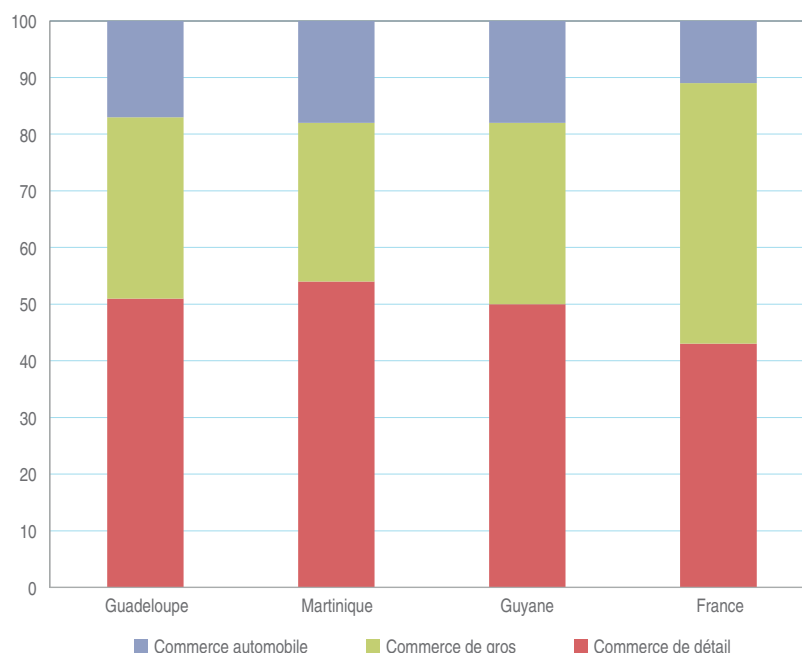


Lecture : 10 % des entreprises guyanaises réalisent 69 % de la valeur ajoutée et 96 % de l'investissement.

Source : Insee, Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) 2017, (données individuelles).

3 Le commerce de détail et la réparation d'automobiles pèsent plus qu'en France

Répartition de la valeur ajoutée dans le commerce en (en %)



Source : Insee, Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) 2017, (données individuelles).

diaires dans le chiffre d'affaires est comparable à celui de la France métropolitaine. Il est probable que les commerces guyanais répercutent sur les prix de vente les éventuels surcoûts.

Le commerce soutenu par la consommation des ménages

Le commerce en Guyane est un secteur à fort potentiel, étant donné la croissance démographique et la progression de l'emploi salarié qui induisent une augmentation de la taille du marché intérieur. En 2017, ce dynamisme de la population permet à la consommation des

ménages de progresser malgré les blocages ayant eu lieu lors des mouvements sociaux de mars-avril. Les importations de biens de consommation durables (équipement de la maison) et non durables (alimentation et habillement) progressent respectivement de 5,2 % et de 3,8 %, les importations de produits agroalimentaires augmentent de 6,4 %. Sur le marché automobile, les immatriculations de véhicules de tourisme neufs restent dynamiques et augmentent de 3,7 % (données brutes). L'encours des crédits à la consommation, principalement utilisés pour l'acquisition de véhicules, progresse fortement (+ 11 % après +1 % un an plus tôt)

Le secteur du commerce représente 24 % de la richesse créée en 2017, occupant toujours la première place au sein du segment des services principalement marchands. Le poids du secteur du commerce reste stable depuis 2012.

Le secteur commerce et réparation d'automobiles pèse plus qu'en France (18 % de la valeur ajoutée contre 11 % en France). En effet, les dépenses de transports représentent en Guyane le deuxième plus important poste de consommation des ménages, soit 18 % en 2017 (16 % en France métropolitaine). Cette part élevée s'explique par l'insuffisance de l'offre de service de transports en commun qui ne constitue donc pas une alternative satisfaisante à la voiture, 90 % des actifs guyanais en emploi utilisent ce mode de transports pour se rendre à leur travail (*pour en savoir plus*).

En Guyane, le commerce de détail dégage la plus forte valeur ajoutée dans le secteur du commerce (50 % du commerce). En France, c'est le commerce de gros (46 % du commerce) puis le commerce de détail (43 %) (*figure 3*).

Un taux de marge élevé dans le commerce de gros

Le commerce de gros guyanais dégage une marge nettement plus élevée qu'en France (39 % de la valeur ajoutée contre 28 %) (*figure 4*). Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation. C'est le cas pour le commerce de gros qui mobilise plus de capital avec notamment des activités portuaires plus importantes qu'en France métropolitaine. Ces activités nécessitent un recours plus important à des outils, véhicules ou engins de manutention ou de déchargement.

Le taux de marge du commerce de détail des entreprises guyanaises est supérieur à celui observé en France : 37 % en Guyane (*figure 4*), 23 % en France. Il est représentatif d'un secteur pour l'instant plus faiblement concurrentiel. Le poids moins élevé des salaires et traitements (63 % contre 77 % en France) et l'allègement des charges patronales plus important qu'au niveau national explique également en partie le niveau plus élevé du taux de marge en Guyane.

4 Le commerce dégage de fortes marges

Quelques ratios d'analyse financière des entreprises implantées en Guyane en 2017 par secteur d'activité (en %)

Secteur d'activité	Taux de VA Vaht/CA	Taux de marge EBE/VA	part des frais de personnel P/VA
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	31,7	21,7	78,3
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	30,5	25,9	74,1
Industrie chimique	38,9	44,2	55,8
Construction	26,5	25,0	75,0
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	20,3	32,1	67,9
Commerce :	15,6	37,5	62,5
dont : Commerce de gros, hors automobiles et motocycles	14,5	39,2	60,8
Commerce de détail, hors automobiles et motocycles	15,0	37,1	62,9
Transports et entreposage	42,3	22,3	77,7
Hébergement et restauration	40,2	24,2	75,9
Information et communication	34,2	44,1	55,9
Activités immobilières	63,6	67,6	32,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	56,5	30,1	69,9
Activités de services administratifs et de soutien	58,1	22,2	77,8
Autres activités de services	37,9	30,7	69,3
Ensemble	28,3	32,3	67,7

Source : Insee, Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) 2017, (données individuelles).

Encadré 1 : Plan d'urgence Guyane : des engagements financiers aux effets étalés dans le temps

En mars-avril 2017, la Guyane a connu des mouvements sociaux d'une ampleur inédite, qui ont débouché sur la signature par l'État d'un « Plan d'Urgence » de 1,085 milliard d'euros. Ce plan se traduit par la relance de la commande publique dans les secteurs de l'éducation (construction de collèges et lycées), de l'équipement et de l'aménagement routier, de la santé et du social. Les accords thématiques (économie, BTP, transport, logement, etc.) assureront sur le moyen terme un certain volume d'activité aux entreprises guyanaises. Certaines subventions ont été octroyées et versées en 2017. Les effets seront plus visibles dans les années à venir, lorsque les investissements rendus possibles par les subventions se seront concrétisés dans les carnets de commandes et par la mise en paiement des travaux effectués par les entreprises de Guyane.

Encadré 2 : Un dispositif d'exonérations complémentaires spécifiques

En complément du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), en vigueur depuis 2013, le Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS) participe, à partir du 1^{er} janvier 2015, à la baisse des charges. Par ailleurs, grâce aux dispositifs d'exonérations spécifiques aux doms, les taux d'exonérations sectoriels en fonction du salaire moyen sont parmi les plus élevés dans les doms que dans les régions métropolitaines¹. L'impact de ces mesures est plus fort pour les petites entreprises pour lesquelles les salaires sont en moyenne inférieurs. Ces évolutions influent directement sur le taux de marge des entreprises.

1. Rapport du Comité de Suivi des Aides Publiques (COSAPE) sur les exonérations générales de cotisations, juillet 2017.

Méthodologie d'enquête : Les secteurs principalement marchands

Le champ étudié dans cet article est celui des entreprises des secteurs économiques principalement marchands, y compris celles bénéficiant du régime de micro-entrepreneurs, à l'exception des entreprises du secteur financier (observées par l'Autorité de contrôle prudentiel), des exploitations agricoles (couvertes par de nombreuses enquêtes gérées par le service statistique du ministère de l'Agriculture).

Les biens et services marchands sont destinés normalement à être vendus sur le marché à un prix calculé pour couvrir leur coût de production. Une unité économique rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.

Certains services sont considérés comme toujours marchands (exemple les transports), d'autres comme toujours non marchands (exemple administration générale).

Pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration. Ainsi, les entreprises du secteur de « l'enseignement, santé humaine et action sociale » ne sont pas prises en compte dans cette étude ; le champ étudié est celui des secteurs économiques principalement marchands.

Source

L'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) est le système d'information qui permet d'élaborer les statistiques structurelles d'entreprises françaises. Le dispositif Esane combine des données administratives (déclarations annuelles de bénéfices des entreprises et données annuelles de données sociales) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (enquête sectorielle annuelle (ESA)). Le champ d'Esane est celui des entreprises marchandes à l'exception du secteur financier et des exploitations agricoles. Ce champ est défini à partir des codes de la nomenclature d'activité NAF. Les soldes comptables présentés dans cette étude sont calculés à partir d'Esane.

Définition

Le **chiffre d'affaires** se compose de la production vendue de biens et services et les ventes de marchandises. Les marchandises ne sont pas une production réalisée par l'entreprise qui les commercialise, contrairement aux productions vendues de biens ou services.

La **valeur ajoutée hors taxes**, contrairement au chiffre d'affaires, correspond à ce qui est vraiment créé par l'entreprise. Elle s'obtient en additionnant le chiffre d'affaires, la production stockée et les autres produits d'exploitation, auxquels sont retranchées les consommations intermédiaires, les charges d'exploitation et la variation de stock. Les valeurs ajoutées peuvent s'additionner car les consommations intermédiaires sont soustraites. Transformées, ces consommations permettent la production d'autres biens ou services ou la vente de marchandises. Certains secteurs d'activités bénéficient de subventions. Les entreprises sont également taxées.

La **valeur ajoutée au coût des facteurs de production** s'obtient en ajoutant à la valeur ajoutée les subventions et en retranchant les impôts et taxes. Elle se divise en deux parties : les frais de personnel qui permettent la rémunération du facteur de production « travail » et l'excédent brut d'exploitation qui s'interprète comme le revenu du facteur de production « capital ».

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** n'est pas seulement la rémunération des apporteurs de capitaux ou le bénéfice de l'entreprise. Il permet de rémunérer les actionnaires, mais également de rembourser les dettes ou de financer des investissements. Il rémunère également le travail des entrepreneurs individuels.

Le **taux de valeur ajoutée** mesure la performance de l'outil de production, le degré d'intégration ou de sous-traitance d'une entreprise dans une filière de production. Plus ce taux est élevé, plus l'entreprise contribue à créer de la valeur et plus elle est intégrée dans le tissu économique. Une entreprise qui réalise en interne l'ensemble de la chaîne de production aura un taux de valeur ajoutée plus important que celle qui sous-traite certaines étapes, à chiffre d'affaires égal. Taux faible : peu de main-d'œuvre, processus court, activité commerciale. Taux élevé : part importante de la main-d'œuvre dans les processus, activité de services.

Le **taux de marge** : La valeur ajoutée au coût des facteurs de production (y compris les subventions d'exploitation, hors impôts et taxes d'exploitation) permet aux entreprises de payer les frais de personnel et de dégager un excédent brut d'exploitation. Le taux de marge est le rapport de l'EBE sur la valeur ajoutée aux coûts des facteurs de production (VACF). La comparaison des taux de marge entre secteurs est un exercice délicat. Chaque secteur présente en effet des particularités vis-à-vis du recours à l'emploi et au capital et du cycle conjoncturel. Les secteurs capitalistiques ont de fait un taux de marge plus élevé que les secteurs de main-d'œuvre. Dans le partage de la VACF, le taux de marge rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises, l'EBE notamment, pour rémunérer le capital, une fois déduites les rémunérations salariales. Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une rentabilité économique forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation) mais sert à financer les investissements. La taille des entreprises, mesurée par l'effectif salarié, influe sur les taux de marge. Le taux de marge est plus élevé en règle générale dans les entreprises de moins de dix salariés que dans les autres. Les micro entreprises intègrent des travailleurs individuels indépendants (commerçants, artisans, professions libérales), et des gérants majoritaires de SARL, qui ne sont pas salariés mais rémunèrent leur travail sur le résultat de l'entreprise. Le taux de marge s'en trouve augmenté mécaniquement. Or, les micro entreprises sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses aux Antilles-Guyane qu'en France. La comparaison des taux de marge n'est donc juste qu'à structure équivalente.

Service territorial de Cayenne
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Olivier Léna

Rédactrice en chef :
Sylvie Blanc

Rédactrice adjointe :
Maud Tantin-Machecler

Mise en page :
DESK (53) www.desk53.com.fr

ISSN : 2417-0771
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Benhaddouche A., « Les entreprises guadeloupéennes génèrent 2,8 milliards d'euros de richesse », Insee Analyses Guadeloupe n° 41, mars 2020.
- Benhaddouche A., « Les entreprises martiniquaises génèrent 3,3 milliards d'euros de richesse », Insee Analyses Martinique n° 37, mars 2020.
- Benhaddouche A., « Sept entreprises sur dix font appel à des sous-traitants en 2016 », Insee Analyses Guyane n° 37, mars 2019.
- Demougeot L., Kempf N., Raimbaud B., « Le logement devient le premier poste de dépenses des ménages », Insee Analyses Guyane n° 44, décembre 2019.

